

## LOCAL DISPONIBLE A1006A

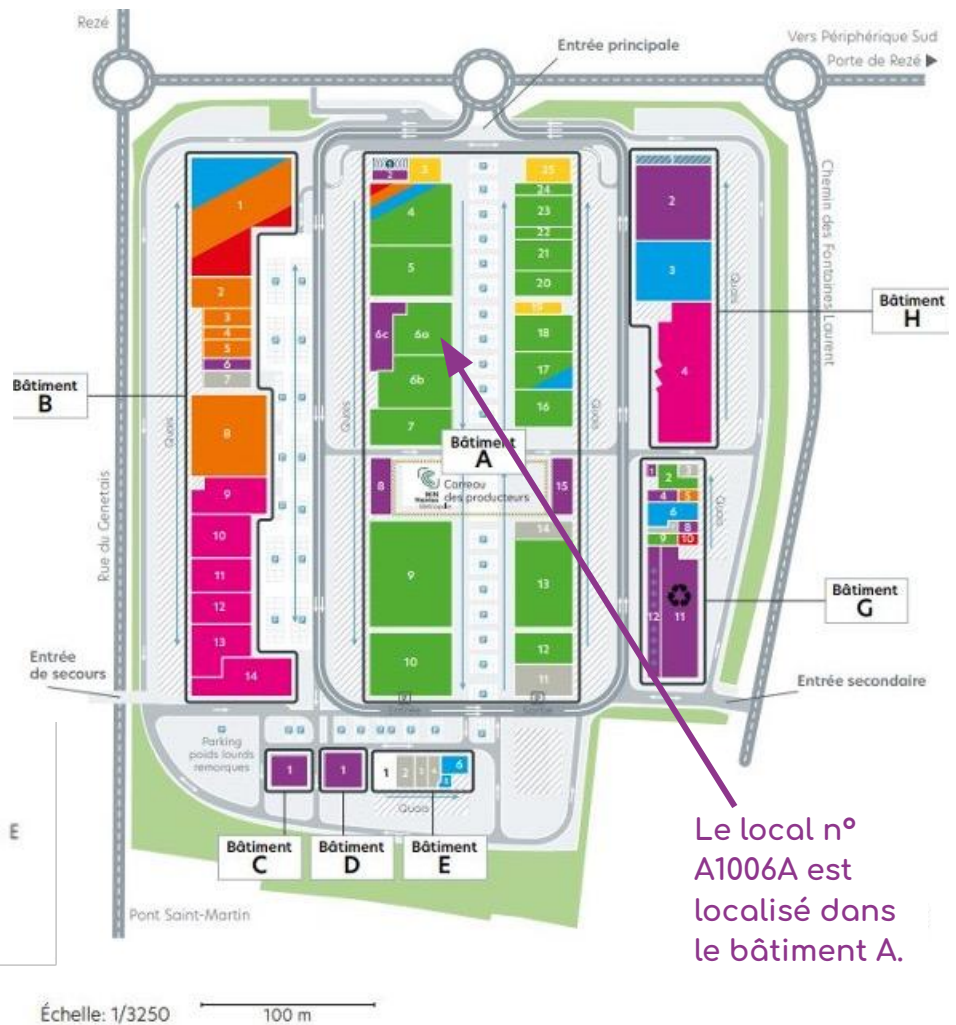
### Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A1006A est destiné principalement à une activité tertiaire.

### Localisation

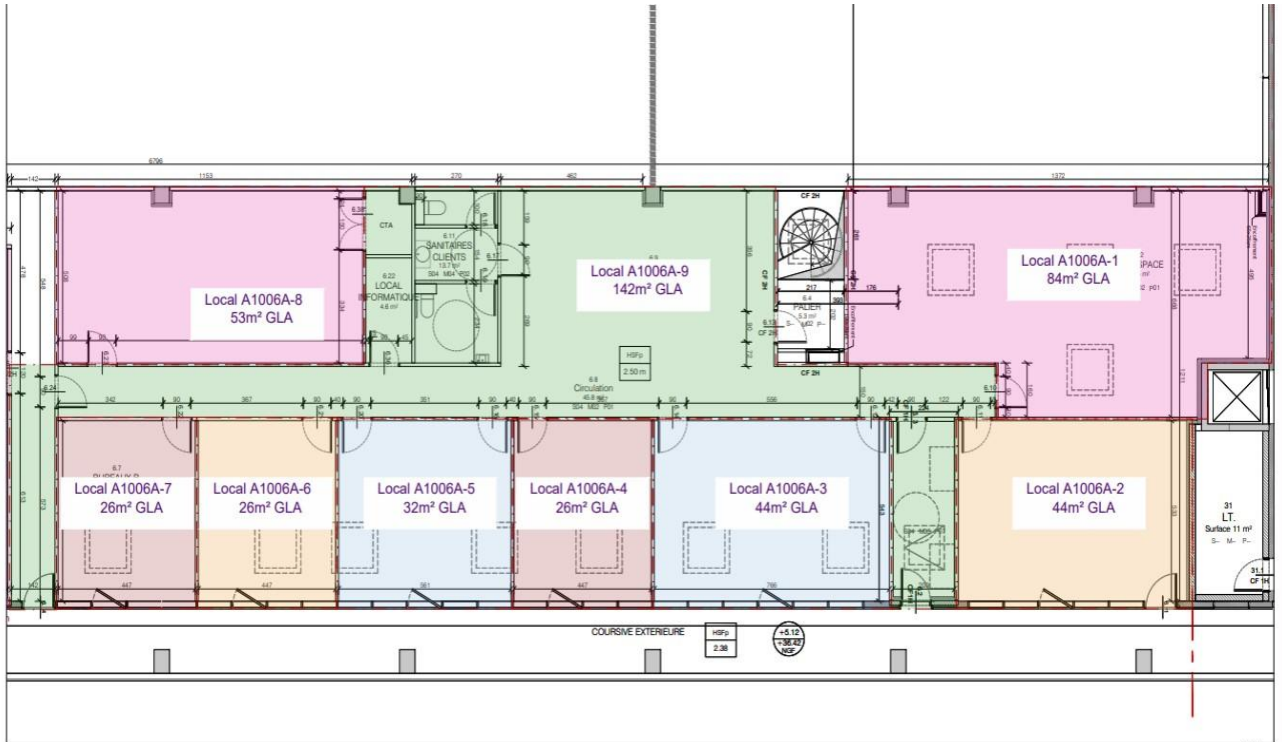
Pour plus de  
détails,  
télécharger  
le plan  
complet du  
MiN Nantes  
Métropole  
[ICI](#)



Le local n°  
A1006A est  
localisé dans  
le bâtiment A.

## Descriptif du local

Au niveau du R+1 du bâtiment A, le local A1006A comprend plusieurs bureaux privatifs d'une surface allant de 26 m<sup>2</sup> à 53 m<sup>2</sup> GLA et l'accès à un local à usage commun d'une surface de 142 m<sup>2</sup>. Cet espace partagé, nouvellement aménagé, comprend notamment : cuisine, tables, espace détente, sanitaires.





## Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails sur demande.

# Tarif 2024

179,80 € /m<sup>2</sup>/an incluant les charges prévisionnelles\*

Augmentation de 2% + ILC / an

Dépôt de garantie :  
3 mois de loyer + charges

\*Les charges prévisionnelles comprennent le chaud/froid, l'électricité, l'eau, le ménage, le wifi, la maintenance et le contrôle réglementaire des équipements, à la fois de la surface privative et de la partie commune.

*Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.*

*Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.*

## Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE

Téléphone : 02.51.72.90.53

Mail : [commercialisation@minnantes.com](mailto:commercialisation@minnantes.com)